Publié sur le site de la Commune le 12.04.2024 Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

Afférents	P	Qui ont pris
Au Conseil Municipal	En exercice	part à la lélibération
27	27	23

Date de la Convocation 02/04/2024

Date d'affichage 02/04/2024

OBJET

Demande de fonds de concours HBA Requalification Rue du Stade

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 09 Avril 2024	
L'an Deux Mil Vingt Quatre	
Et le Neuf Avril	

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de Mme RAVET Véronique, Maire

Présents: RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - OZDEMIR Y. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents: C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD —

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER

Secrétaire de Séance : M. COLOMBET

Rapporteur: V. RAVET

Madame le Maire rappelle que le Conseil d'Agglomération, dans sa séance du 16 décembre 2021, a approuvé le pacte financier et fiscal de la Collectivité. Ce pacte confirme d'une part, le soutien de Haut-Bugey Agglomération à l'investissement de ses Communes membres et d'autre part, l'ouverture d'une enveloppe de 5,4 Millions d'Euros couvrant la période 2021-2026 (soit 900 000 € par an).

C'est dans ce cadre, que le dispositif « Fonds de concours » pour les Communes Membres a été reconduit et le règlement d'attribution approuvé.

- 1. La date butoir fixée par le règlement de dépôt des demandes est le 15 juin de l'année en cours.
- 2. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, déposer une demande par an.

Le taux de contribution maximum de HBA est fixé à 20% du plan de financement du projet avec un plafonnement du montant du projet à 500 000 € HT et 30% pour les projets inférieurs à 50 000 € HT.

Madame le Maire propose que le projet de requalification de la Rue du Stade soit déposé en vue de l'obtention de la somme de 100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de déposer le projet de requalification de la Rue du Stade en vue de l'obtention de la somme de 100 000 €

Le Secrétaire de séance

M. COLOMBET

Suivent les signatures (Pour copie conforme)

Maire,

Accusé de réception en préfecture 001-210100319-20240409-D 2024 04 09_03-DE Date de télétransmission : 10/04/2024 Date de réception préfecture : 10/04/2024

V. RAVET